



TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Promesse de versement à l'EIVP

Réforme de la formation professionnelle :

Impact sur la taxe d'apprentissage

La loi du 5 mars 2014 modifie profondément les habilitations des établissements à percevoir la taxe d'apprentissage et change leurs perspectives de financement.

L'EIVP est habilité à percevoir le BARÈME au titre :

- De la catégorie B : 35 % de votre barème (hors quota) finance les formations de niveau II (Licence, Bac +3 et 4) et I (Bac +5 et au-delà) qui correspondent aux formations Ingénieur et Licence pro de l'EIVP et

- De la catégorie A (Nouveauté 2018) par dérogation jusqu'à 26 % de votre hors quota (ces fonds peuvent être entièrement prélevés sur la catégorie A). Précisez sur votre bordereau, à côté de EIVP, le nom du programme Cap en SUP Cordées de la réussite que vous voulez soutenir et indiquez "liste dérogatoire" dans la case catégorie.

Nous comptons plus que jamais sur votre soutien des multiples initiatives de l'EIVP en matière d'égalité des chances !

Votre Intention de versement à l'EIVP

OUI, nous orientons en 2018 une part du montant de la Taxe d'apprentissage à destination de l'EIVP

Raison sociale de votre entreprise

Nom du groupe

Adresse

Code Postal Ville :

Personnes à remercier et à informer

Responsable de la TA : Sur Recommandation de :

Nom Fonction Tél. / E-mail : Nom Fonction Tél. / E-mail :

A quel titre avez vous choisi de soutenir l'EIVP ?

- Partenaire recrutement / Stages Ancien élève Parent Fournisseur Autre (précisez)

Annonce de Versement

07500043P	Diplôme Ingénieur	Cat B Barème
07500043P	Liste dérogatoire EIVP "CAP EN SUP Cordées de la réussite"	Cat A* Liste dérogatoire

Montant prévisionnel de versement à l'EIVP
intégrant Cat A et/ou Cat B - Code UAI : 0750043P
..... €

Par l'intermédiaire de AGEFOS PME, organisme collecteur national, partenaire de AGIRES Développement. Bordereau de déclaration ci-joint, également en ligne sur www.agires.com et information au 01 30 23 22 95

Par l'intermédiaire de l'organisme collecteur suivant :
Nom
Adresse

Merci de reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur le nom de l'EIVP. Les Octa nous reverseront votre taxe d'apprentissage à l'été 2018. En nous adressant cette fiche promesse vous nous informez directement et rapidement.

Documents taxe d'apprentissage disponibles
sur notre site : www.eivp-paris.fr – rubrique Entreprises

Bulletin à retourner à :
Nathalie Baudson
Direction des Relations Entreprises et Partenariats
nathalie.baudson@eivp-paris.fr
01 76 21 59 83

Pour en savoir plus...

eivp-paris.fr

École des Ingénieurs de la Ville de Paris
80 rue Rébeval – 75019 Paris